

## CONSEIL D'ECOLE D'EYJEAUX

**En date du mardi 13 novembre 2018**

**Personnes présentes :**

Les enseignants : Mme GAUMONDIE, Mme BEILLER, Mme LETRANGE, Mme COUPE, M. LEVASSEUR, Mme LYRAUD, directrice

Le Maire et les élus : M. ROUX, Mme CHEPTOU, M. Charbonnier

Les parents d'élèves titulaires : Mme REDON GRATELOUBE, Mr JOUANIE, Mme CLUZEL, Mme DEGABRIEL, Mme FABRY GONZALES, Mme BOUGNOTEAU, Mme VALEIX

Les parents d'élèves suppléants : Mme POCHAT-COTILLOUX

**Excusés :**

-M ROUSSEAU, Inspecteur de l'éducation Nationale Limoges 6

-Mme Marie Aurélie LASCAUX (enseignante assurant la décharge de direction le lundi et un mercredi sur quatre),

- Mme BAUMARD

-M JOASSIM (Délégué Départemental de l'Education Nationale), Mme FABRY

-M BEAUGE, enseignant spécialisé qui intervient sur trois écoles dont celle d'Eyjeaux chaque lundi.

**Secrétaire de séance : Mme Coupé (enseignante)**

**ORDRE DU JOUR :**

**1- Résultats des élections de représentants des parents d'élèves**

**2-Règlement du conseil d'école**

**3-Présentation des classes et du personnel éducatif**

**4-Règlement intérieur de l'école**

**5-Projet d'école**

**6- Exercices de sécurité**

**7-Sorties et activités**

**8-Bilan financier OCCE**

**9-Questions diverses**

Début de séance : 18h17

La directrice remercie les participants de leur présence à ce premier Conseil de l'année, un tour de table est fait pour les présentations. Il est précisé qu'il y a eu des questions transmises par les représentants des parents d'élèves. Elles seront traitées au fur et à mesure du conseil.

Présence exceptionnelle de Damien Ruhaud, Service Civique de l'école qui n'est pas tenu de siéger au Conseil mais qui a demandé à y participer pour pouvoir se présenter et parfaire ses connaissances personnelles sur l'école. La Directrice demande si quelqu'un s'y oppose. Personne ne s'y oppose.

## **1- RESULTAT DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES**

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le **vendredi 12 octobre**. **Une seule liste** était présentée par les parents. Cette liste a été élue avec un **taux de participation de 38,70%**. L'école comptait 340 électeurs 86 ont voté.

Les candidats élus sont donc les suivants :

**Mme REDON GRATELOUBE, Mr JOUANIE, Mme CLUZEL, Mme DEGABRIEL, Mme FABRY GONZALES, Mme BOUGNOTEAU, Mme VALEIX en tant que titulaires et Mme POCHAT-COTILLOUX en tant que suppléante.**

La Directrice note que le taux de participation est très faible et s'interroge. Elle demande si les parents d'élèves ont connaissance des raisons de ce faible taux. Mme Redon-Grateloube est également surprise. Pour comparaison, le collège de Pierre-Buffière enregistre un taux de participation de 10 % supplémentaires alors qu'une seule liste était également présentée. Il est envisagé par les parents d'élèves de plus sensibiliser les parents en fin d'année.

## **2-REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE**

La directrice fait lecture à voix haute du règlement du conseil d'école.

- Les convocations et l'ordre du jour doivent être établis par le président du conseil au moins 8 jours avant la date de la réunion.
- Les suppléants des représentants de parents peuvent assister au conseil mais n'ont pas le droit de participer aux votes si tous les titulaires sont présents.
- A réception de l'ordre du jour de la réunion du conseil, tout membre qui souhaite voir traiter une question particulière ne figurant pas à l'ordre du jour prévu, la transmet par écrit au président du conseil, au moins 48 heures avant la tenue de la réunion.
- Les scrutins du conseil d'école se déroulent à main levée. Si l'un des membres de droit en fait la demande, le scrutin se déroulera à bulletin secret.
- La diffusion du compte-rendu du conseil d'école sera faite par l'intermédiaire

du blog de l'école et sera affiché sur le panneau d'affichage. Chaque membre du conseil se verra remettre un compte rendu.

### **3-PRESENTATION DES CLASSES ET DU PERSONNEL EDUCATIF**

167 élèves sont actuellement répartis dans les sept classes de l'école. Une présentation des effectifs et des personnes intervenant dans chaque classe est faite.

-Classe de PS-MS (28 élèves) : Mélanie Coupé – ATSEM : Aline Bonnet et Marylène Foirest

-Classe de MS-GS (28 élèves) : Marie-Laurence Gaumondie – ATSEM : Cécile Soulat et Marylène Foirest AVS : Mme Mosnier

-Classe de CP-CE1 (26 élèves) : Stéphanie Baumard

-Classe de CE1-CE2 (25 élèves) : Aurélie Beiller AVS : Patricia Fleuret

-Classe de CE2-CM1 (24 élèves) : Lydie Lyraud– Déchargée par Mme Marie Aurélie Lascaud chaque lundi et un mercredi sur quatre

-Classe de CM1-CM2 (25 élèves) : Julien Levasseur – AVS : Patricia Fleuret

-Classe ULIS (11 élèves) : Virginie Létrange – AVS-co : Aurélie Riancho – AVS-I Patricia Fleuret

- Mr Damien Ruhaud va effectuer un service civique à l'école jusqu'aux vacances d'été. Il pourra avoir comme mission d'accompagner les sorties scolaires, l'aide pédagogique dans les classes de maternelle et l'aide administrative.

- Un autre service civique a été demandé pour l'aide dans les classes élémentaires et commencera lundi 19 novembre et sera effectué par Mme Léa Gaillabaud. Elle sera néanmoins présente dès le 14/11 pour effectuer un stage dans l'école.

- Mr Valentin Beaugé-Borie enseignant spécialisé du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) intervient dans l'école les lundis auprès d'élèves désignés par les enseignants après autorisation des parents ou auprès d'un groupe d'élèves afin d'effectuer des activités. Demande de Mme Bougnoteau sur le type d'aide apporté et sur les besoins auxquels il remédie. Mme Lyraud explique que M. Beaugé prend des petits groupes d'enfants pour faire aussi bien de la prévention, des ateliers philo que de la rééducation quant à des problématiques comportementales.

#### **-4 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE, CHARTE DE LA LAÏCITE**

Mme Lyraud présente le règlement intérieur de l'école, et indique qu'il doit être modifié en ce qui concerne les horaires de l'école et les activités pédagogiques complémentaires au titre 3, article 3 et changer le mot directeur par directrice à chaque fois que cela est nécessaire.

Les modifications du règlement intérieur de l'école sont approuvées par les membres du conseil.

Mme Redon Grateloube demande des précisions concernant les horaires de l'école le mercredi. Mme Lyraud indique que les horaires ce jour sont 9H00-12H00.

Mme Lyraud présente Charte de la Laïcité et précise qu'elle est identique pour tous les établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Le règlement modifié sera distribué à chaque famille et par ailleurs consultable sur le blog de l'école (<http://blogs.crdp-limousin.fr/87-eyjeaux-ecole-primaire/>) et affiché. La Charte de la Laïcité sera distribuée aux familles avec le règlement intérieur.

#### **– 5 PROJET D'ECOLE :**

Un nouveau projet d'école a été élaboré en juin 2018. Il sera effectif jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022. Les axes retenus sont les suivants :

Axe 1 : Favoriser l'accessibilité de tous les élèves aux compétences de fin de cycle.

Axe 2 : Fluidité des parcours et qualité de la vie scolaire.

Axe 3 : Les parcours éducatifs : PEAC (parcours éducatif artistique et culturel), parcours éducatif de santé, parcours citoyen.

Lecture est faite des actions envisagées en lien avec les 3 axes.

Mme Lyraud donne quelques exemples :

##### **Axe 1 :**

- Développement de l'écrit et de l'oral (avec des exposés à l'oral, un travail sur des revues de presse ...)
- Travail sur le respect d'autrui
- Exemples d'actions : dictées le plus souvent possible, parcours littéraires, défis-lectures, continuer l'utilisation du manuel de grammaire Picot
- Mathématiques : participation à des défis mathématiques

##### **Axe 2 :**

Travail sur le Vivre ensemble et bien-être à l'école :

- Ateliers avec l'Enseignant spécialisé, notamment préventifs
- Travail en collaboration avec les différents acteurs de l'école

##### **Axe 3 :**

- Un des projets majeurs de l'école cette année est le travail autour des Arts avec une volonté de faire venir des intervenants et de se déplacer dans des lieux artistiques

- Education à la santé : sera notamment travaillé via le projet Eco-école qui est reconduit et sera mis en œuvre sous peu avec un premier Conseil réunissant les élèves, les enseignants et la municipalité.

Mme Bougnoteau propose qu'il soit diffusé sur le blog de l'école les dates du début et fin de projet ainsi que les axes majeurs du projet d'école.

Le conseil donne un avis favorable au projet d'école.

## 6-PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Il s'agit d'un guide de fonctionnement de l'école en cas de tempêtes, inondations, accidents industriels, risques chimiques, nucléaires, intrusions, attentats.

Un **PPMS Attentat Intrusion** est rédigé séparément du **PPMS Risques majeurs**. Une réactualisation du PPMS est donc faite au cours du premier trimestre, il est transmis à l'Inspection Académique pour validation.

Ces documents ne peuvent pas être diffusés par sécurité.

L'école n'est pas située sur une zone à risques. Cependant, des tempêtes, des épisodes de neige ou de verglas peuvent nous amener à utiliser les locaux si cela se passe au cours de la journée de classe. Un accident de la route peut être à l'origine d'émanations de produits dangereux.

Ce plan doit comporter un lieu de regroupement pour une mise à l'abri des élèves : les salles de classes sont retenues pour l'école d'Eyjeaux car elles sont équipées d'un point d'accès à l'eau et d'un accès aux sanitaires. De plus, la mise à l'abri doit se faire dans un lieu sécurisant.

Ces lieux doivent avoir un poste de radio à piles, un téléphone filaire, une trousse de premiers secours, des sanitaires, des rouleaux de papier adhésif (pour calfeutrer les ouvertures si nécessaire), de la nourriture non périssable, des lampes de poche et des occupations pour les élèves.

Des fiches propres à chaque classe sont élaborées dans le cadre des actions à suivre en cas d'intrusion extérieure.

Le PPMS peut être déclenché par les autorités ou par le directeur, s'il est témoin d'un grave danger ou s'il entend une explosion.

En cas d'intrusion, toute personne témoin peut déclencher l'alarme.

L'école d'Eyjeaux est située dans le secteur de la gendarmerie de Solignac, à qui ont été transmis les plans de l'école et les PPMS.

Nous sommes tenus d'effectuer 3 exercices incendie dans l'année. Un premier **exercice incendie a été fait le 11 octobre**. L'alarme a été déclenchée par Mme Coupé à l'aide de la corne de brume. L'alarme a été entendue par une seule classe (ULIS). Les autres usagers ont été avertis par le bruit des enfants dans la cour ou par un adulte venant les prévenir. L'exercice s'est tenu dans le calme et relativement rapidement.

Selon une réunion réalisée en janvier 2017, il n'est pas obligatoire pour la municipalité d'installer un système d'alarme incendie centralisé.

Un exercice « **Alerte-Attentat Intrusion** » a été fait le **mercredi 7 novembre**.

Là encore le signal d'alarme (mégaphone) n'a pas été entendu par tous. Deux classes n'ont donc pas fait l'exercice (l'ULIS et la MS-GS). Il est précisé par les enseignants que la classe de MS-GS était à ce moment-là calme, que les 3 adultes présents étaient au courant de cet exercice mais n'ont rien entendu. Quant à la classe de CP, elle n'a pu faire l'exercice que parce que l'enseignant ouvrait la porte à ce moment-là.

Intervention de Mme Grateloube : qui dit que c'est quand même un réel problème. Mme Lyraud indique que légalement cette situation est possible.

M. Roux intervient pour rappeler que la question a longuement été abordée lors des conseils d'école de l'an dernier et que différentes personnes ressources de l'Education Nationale et de la gendarmerie ont été reçues pour trouver une solution. Il rappelle que cette problématique est très complexe et que les recommandations faites par l'Education Nationale ont été suivies, à savoir une distinction claire des 3 signaux.

Mme Lyraud indique que dans son ancienne école un système de voyants lumineux était utilisé dans le cas d'une intrusion.

Mme Bougnoteau indique que la problématique incendie semble majeure, qu'il existe des normes pour les bâtiments recevant du public.

Elle indique par ailleurs que par ailleurs à la problématique Intrusion, il est conseillé de se rapprocher de la gendarmerie.

Elle s'interroge sur la possibilité de déroger à un système de sécurité incendie dans une école.

M. Roux répond que la problématique a déjà été traitée, des experts ont déjà été reçus mais si tel est le souhait des membres du conseil d'école, il est possible de les faire revenir.

Un parent d'élève informe de l'existence d'un pack d'un pack avec une batterie avec plusieurs détecteurs incendies connectés entre eux (Legrand) : l'alarme du détecteur

se déclenche partout en même temps et est relié à des numéros de téléphone qui sont appelés jusqu'à désactivation. Le pack coûterait de l'ordre de 1000 euros. Il fonctionne par radiofréquence.

Intervention de Mme Coupé : En cas d'incendie, il n'est pas possible de laisser sa classe pour aller prévenir les collègues.

Mme Cheptou : il faut peut-être dissocier la problématique incendie et la problématique intrusion : la problématique incendie semble être en passe d'être réglée.

Intervention de Mme Beiller : Elle rapporte que ses élèves s'interrogent sur le fait qu'elle doive sortir pour prévenir les autres classes en cas d'intrusion alors qu'il faut se confiner.

Intervention de Mme Cheptou : En cas de fuite, une sécurisation des trottoirs face aux classes a été prévue. En effet reste à résoudre la problématique d'un confinement.

M. Levasseur s'interroge : Si le wifi est diffusé dans toute l'école, pourquoi un système d'alerte ne le pourrait pas. Des talkie-walkies peuvent-ils être utilisés ? Intervention de Mme Grateloube pour proposer l'installation de bornes rouges reliées entre elles avec participation financière du Conseil Général et deux signaux complètement différents pour l'incendie et l'intrusion.

M. Roux : sur l'école le système filaire semble nécessaire. Cela reste un problème très complexe.

Mme Grateloube dit son étonnement quant au fait que l'école d'Eyjeaux soit la seule école de Haute-Vienne à avoir cette problématique, alors qu'elle est récurrente depuis des années.

Mme Vacher s'étonne sur le fait très contradictoire que l'EN autorise et valide un tel PPMS alors que tous les lieux accueillant du public sont régis par des règles très strictes en la matière.

Mme Cheptou s'interroge : l'utilisation des mégaphones avait été validée l'an dernier lors du dernier conseil d'école, comment se fait-il que leur utilisation ne soit pas suffisante cette année ?

Les enseignants expliquent que le mégaphone avec lequel avait été testé ce système devait être plus puissant et que la nécessité de sortir pour prévenir n'avait donc pas été envisagée.

Les parents d'élèves font part des différents systèmes existants dans les lieux accueillant du public dans lesquels ils travaillent (banque, hôpital).

Mme Lyraud indique que l'EN indiquera toujours que la solution est bonne : légalement elle l'est, mais moralement elle ne semble pas sûre.

M. Levasseur s'interroge sur la possibilité de pouvoir s'appeler via téléphone entre classes avec le principe d'un standard téléphonique.

Mme Cheptou : Précise qu'elle prendra contact avec les écoles alentour pour connaître les solutions mises en place.

La question sera donc retravaillée très prochainement.

Dans le cadre de la sécurisation de l'école, un visiophone a été installé depuis la rentrée. L'équipe enseignante que ce système est pratique et évite la gêne de devoir aller ouvrir le portail plusieurs fois dans la journée. Mais ce système demande encore quelques améliorations :

- la classe d'ULIS ne dispose pas de système de caméra. L'enseignante est obligée de demander par la fenêtre aux personnes qui sonnent de se faire connaître.
- Le bouton d'ouverture est accessible trop facilement aux enfants ce qui pose des soucis de sécurité au niveau de certains élèves qui ont déjà ouvert le portail pour sortir.

Intervention de Mme Letrange : Un élève en situation de handicap a ouvert seul le portail ce matin même et est sorti de l'école. Il a été demandé que ce bouton soit sécurisé dès le début d'année.

Mme Grateloube : Il existe un système où le bouton est à l'intérieur de l'école avec un délai d'ouverture le temps de parvenir à la porte.

Aujourd'hui n'importe qui peut rentrer dans l'école le bouton d'ouverture étant accessible de l'extérieur.

La question est posée s'il ne serait pas possible de remplacer ce bouton par un digicode ?

Mme Coupé : Avantages : les élèves en situation de handicap concernés par une ouverture irréfléchie ne retiendront pas le code, un intrus ne connaîtra pas le code.

Si le bouton est supprimé, comment les parents et taxis pourront sortir ?

Donner le code à tous les acteurs ?

Mme Vacher se pose la question sur le fait que le portail soit fermé uniquement sur le temps scolaire et pas aussi sur les temps de garderie.



M. Roux répond que la demande initiale était sur la sécurisation sur le temps scolaire et pas sur le temps périscolaire.

Mme Vacher indique que l'exigence sur le temps de garderie et d'école en terme de sécurité pour les enfants est la même pour les enfants.

La solution qui semble la plus adaptée serait un bouton éloigné du portail et en hauteur avec une temporisation.

Mme Grateloube indique que le matériel installé est très bien mais qu'il faut que quelques petites choses soient modifiées pour que tout soit parfait.

Mme Grateloube : existe-t-il un PPMS pour la garderie ?

Mme Cheptou : il existe des mallettes mais actuellement des exercices n'ont pas été réalisés.

Mme Grateloube : Le personnel de mairie connaît-il la conduite à avoir.

Mme Cheptou indique que oui.

Un exercice « PPMS Risques majeurs » sera fait dans le courant de l'année.

## **7- SORTIES ET ACTIVITES :**

### **Natation :**

Cette année, les CP/CE1 et les CE1/CE2 de la classe de Mme Beiller et Mme Baumard iront à la piscine du 7 mars au 11 avril le jeudi matin.

Les CE2/CM1 de Mme Lyraud iront les lundis matin du 29 avril au 24 juin.

La classe de CM2 ira les mardis matins du 5 mars au 9 avril.

Mme Lyraud remercie la mairie pour l'acheminement des élèves, soulignant que les séances de piscine sont très profitables.

Mme Lyraud remercie également les parents qui accompagnent cette activité.

### **Rencontres sportives**

-L'école adhère à l'USEP, ce qui permet d'emprunter du matériel de sport et de participer à diverses rencontres sportives :

-Les classes de CP, de CE1/CE2, et l'ULIS ont participé à une rencontre Jeux traditionnels à Eyjeaux le 8 octobre, organisée par l'USEP.

-Les classes de CE2/CM1/CM2 participeront à un cross le 27 novembre à Saint Paul.

D'autres rencontres sportives auront lieu tout au long de l'année.

## **Concerts JMF**

Les élèves de CE2/CE1, CE2/CM1, CM2 ont assisté à un concert JMF à Saint Paul le 8 octobre.

Les entrées ont été prises en charge à moitié par l'association de parents d'élèves Farandole et l'OCCE. Le transport a été financé par la municipalité.

Un autre concert est prévu le 19 mars pour les élèves de CM2, CE1/CE2, CP/CE1 et ULIS et un dernier concert pour les élèves de maternelles le 11 juin.

## **Spectacle :**

Les élèves de la PS au CE2 ont bénéficié d'un spectacle sur le thème des arts le 9 octobre.

## **Projet ferme et biodiversité :**

Le projet débuté l'an passé a donné lieu à une sortie pour les élèves de Maternelle sur le thème des légumes le 8 octobre pour les PS/MS et le 8 novembre pour les MS/GS.

- **Eco-école** : Le projet éco-école se poursuivra cette année. Les modalités n'ont pas encore été définies.

- **Projet ULIS**: Un projet sur l'année a déjà débuté avec l'IME d'Eyjeaux sur la météo.

-**La semaine du goût** s'est déroulée du 8 au 12 octobre. Ce fut l'occasion pour les élèves de bénéficier de menus originaux à la cantine et de divers ateliers de cuisine.

- CE1-CE2 : pizzas faites en classe avec des parents d'élèves et ateliers goût avec les fruits de saison amenés par les élèves, cuisine de ces fruits par la suite.

- PS-MS et CM2 : échange avec lectures d'histoires autour du thème du goût, préparation de recettes et de jus de pommes avec les pommes du verger

- MS-GS : pain d'épices, purée de couleurs différentes avec nuances

- CE2-CM1 : recettes réalisées en classe

- ULIS : petit-déjeuner en classe avec fabrication de pain la veille et utilisation de produits locaux. Très porteur et intéressant pour les enfants.

-**Semaine de l'école maternelle** : La classe de PS/MS participera de nouveau à cette semaine (en mars). Par ailleurs un nouveau café des parents aura lieu le jeudi 20 décembre.

- **Spectacle de Noël** : le 21 décembre, un spectacle vivant sera proposé aux élèves de maternelle, de CP, de CE1 et de l'ULIS. Le spectacle « Petits poids et altères » sera financé par l'association Farandole. Une soirée festive sera organisée également par

Farandole pour les élèves les plus grands.

La municipalité reconduit cette année son choix d'offrir des livres aux élèves de l'école.

## **8 – BILAN FINANCIER OCCE**

Mme Coupé fait un bilan sur les comptes de la coopérative scolaire.

Cette année une opération pour Noël aura lieu : la vente de gourdes et de serviettes sur le thème du sport.

## **9 QUESTIONS DIVERSES**

### **Travaux :**

Une mise aux normes des installations électriques a été réalisée cet été dans les différents bâtiments communaux. De nouveaux convecteurs électriques ont également été installés.

Du mobilier a été acheté en classe de PS/MS et CE2/CM1.

### **Nom de l'école : la parole est donnée à la municipalité**

Mme Cheptou : Un travail a été mené en commission afin de trouver un nom pour l'école. Trois noms ont été présentés à la réunion publique du 29 septembre par M. Roux, Mme Girault et Mme Cheptou : Simone Veil, Françoise Héritier, Marie Curie. Tous les habitants ont eu la possibilité de donner leur avis et sur 120 votants, Simone Veil a obtenu 75 voix, Françoise Héritier 25 voix et Marie Curie 25 Voix

Lors d'une délibération du Conseil municipal du 12 Novembre le choix du nom de Simone Veil a été acté.

La municipalité souhaite travailler en collaboration avec les partenaires de l'école à qui il va être proposé prochainement la participation à un groupe de travail pour préparer la mise en place d'une inauguration.

Comportement des élèves : L'équipe enseignante interpelle les membres du conseil quant au comportement et au vocabulaire des enfants depuis le début d'année. On entend et on voit des choses qui n'ont pas lieu d'être à cet âge. La problématique existe sur le temps scolaire et périscolaire.

M. Levasseur demande si les parents d'élèves l'ont constaté.

Mme Vacher affirme que oui.

Mme Gaumondie souligne que les mots utilisés sont au-delà des simples gros mots, appuyée par les autres enseignants qui soulignent qu'il s'agit d'obscénités.

Les enfants ont une attitude inappropriée, répondent aux adultes, sont injurieux,

mentent, s'opposent aux adultes et punitions, ce qui génère une escalade et laisse le personnel de mairie impuissant.

Mme Létrange en témoigne, ayant assisté à une scène où des enfants refusaient de faire ce qui leur avait été demandé par l'adulte.

Mme Grateloube indique que la question a été discutée entre parents et que l'idée est de sanctionner les élèves.

Les enseignants : le problème est général, de plus en plus de difficulté à respecter l'adulte et à respecter des consignes simples.

Il est nécessaire d'alerter les parents.

Mme Coupé insiste sur la volonté d'alerter les parents sur le comportement de leurs enfants, de les faire se questionner sur celui-ci et se pose la question de l'impact des écrans ?

M. Levasseur : la mairie peut-elle envisager des sanctions en réponses à des comportements qui en ont lieu sur les temps périscolaires.

M. Roux : il est envisageable d'exclure un enfant mais c'est discriminant.

Mme Beiller : Ce n'est pas discriminant de dire à un enfant que son comportement est dérangeant pour les autres et qu'il ne peut pas perturber tout le monde.

Quel type de sanctions ? Des avertissements puis une sanction.

Travaux de réparation ? Exposés ?

A chaque infraction doit correspondre une sanction claire.

Mme Cheptou ne constate pas une telle intensité dans les problèmes sur le temps périscolaire.

Elle n'a pas de retours similaires du personnel de mairie.

Mme Grateloube s'interroge sur la familiarité de la part des enfants envers le personnel de mairie, par exemple le recours aux surnoms à la place des prénoms.

M. Levasseur dit qu'il est obligé de recadrer les enfants en permanence, de leur rappeler qui il est et le rapport qui est en jeu. Cela demande beaucoup d'énergie et le personnel de mairie ayant des journées bien plus chargée que nous, ce travail demande encore plus d'énergie.

Aujourd'hui, l'effet de groupe fait que chaque situation peut dégénérer très rapidement.

Mme Lyraud abonde dans ce sens : le collègue qui la remplaçait un seul jour par semaine trouvait la classe extrêmement difficile.

Inquiétude parce qu'on ne voit pas d'amélioration au fil des années mais plutôt une amplification des problèmes.

Mme Cluzel propose la diffusion d'un mot à destination de tous, part laissée au comportement dans les cahiers de liaison, élaboration de sanctions.

Mme Grateloube propose un carnet de tickets d'avertissements à coller dans le cahier de liaison avec talon pour consigner les événements, à faire signer par les parents puis l'élève amène le cahier à l'adulte qui a puni.

La décision est prise de rédiger un mot commun aux parents d'élèves et à l'équipe enseignante ainsi qu'à la municipalité pour alerter les parents sur le comportement inadapté des enfants. Alerte aussi sur l'utilisation des écrans : doivent être exposés à des contenus non adaptés. Travail sur ce thème.

Il est noté que les enseignants avaient demandé la présence des personnels de mairie au conseil d'école mais que leur présence a été différée par la mairie la demande ayant été faite trop tardivement. La mairie ne refuse pas la présence des employés au conseil d'école mais cela doit être préparé.

Mme Grateloube demande d'être informée des mesures prises par la mairie avant de rédiger le mot à destination des parents.

M. le Maire indique qu'une réflexion va être menée et qu'il est prêt à être ferme en matière de sanction. Une concertation du personnel va avoir lieu.

Mme Coupé propose qu'une grille hebdomadaire soit remplie par le personnel avec de simples croix pour quantifier les incivilités et problèmes par types de problèmes.

Question sur les TAP : Il n'y a pas eu de TAP jusqu'alors pour les maternelles, il y en aura peut-être au cours de l'année.

Question sur le produit vaporisé sur le terrain de sport : glyphosate, la mairie avoue n'avoir pas été suffisamment attentive quant à l'utilisation de ce produit. Il indique que ce produit n'est pas interdit bien que son utilisation ne soit pas du tout adéquate.

Mme Létrange rapporte que les élèves ont été choqués par l'incohérence avec le travail effectué pour Eco-école. Elle indique que les enseignants perdent de leur crédibilité face aux élèves dans ce genre de situation.

Question sur les guêpes : Traitées avant la rentrée : ont-elle été re-traitées après ?  
Pas de réponse assurée de la mairie.

Poux :

Une fiche consigne sera passée dans les cahiers

Panneau de basket : Il a été enlevé parce que les ballons allaient sur la route en 2015.

Un filet peut-il être installé ? Mme Cheptou n'est pas certaine compte tenu du classement de la commune. M. Charbonnier pense que cela pourrait être envisagé.

M. Levasseur souligne la question de l'aménagement de la cour.

Mme Cheptou indique que des commandes de matériel devraient être passées.

Elle demande ce qu'est devenue la table de ping pong.

M. Levasseur indique qu'elle n'a pour le moment pas été remise en service, notamment parce que l'année passée les inscriptions n'étaient pas respectées, le matériel était dégradé.

Question sur la place qu'elle occupe compte tenu de la présence des casiers maintenant.

M. Jouanie pose la question d'une table en béton.

Question des serviettes :

Mme Prieur demande ce qu'il en est, constat de nombreux parents que c'est compliqué.

Mme Cheptou le constate aussi, des rappels ont été faits par le personnel de la cantine. Elle suggère que l'on fasse revenir les Ambassadeurs du tri pour faire un rappel, une sensibilisation sur le compost ou les serviettes. La prochaine réunion éco- école pourrait aborder cette question.

Les parents d'élèves et les enseignants décident de se réunir jeudi 15 novembre de 12H00-12H45 afin de réaliser une lettre conjointe d'informations.

*La séance est levée à 21H50.*

*Mme Lyraud remercie toutes les personnes présentes.*

**Le président du conseil d'école :**

Mme Lydie Lyraud

**Secrétaire de séance :**

Mme Coupé Mélanie